

Procès-verbal du conseil d'administration du 18 mars 2021

Le quorum de 13 membres étant atteint à 17h35, avec 15 membres présents, M. GRANGEPONTE, principal du collège et président le conseil d'administration (CA) ouvre la séance en salle polyvalente. M. MOREL, agent comptable du lycée Cordouan; est présent en visio, de même que Mme PORCHERON, CPE du collège.

M. GRANGEPONTE remercie les personnes présentes et excuse l'absence de Mme LABARRIERE, conseillère départementale de la Charente Maritime, de Mme OSTA AMIGO, maire de La Tremblade, de Mme JAMET, personnalité qualifiée, de Mme DERZELLE, représentante des parents qui est remplacée par Mme PAIN, et de Mmes BENTO, COUZON et GALLARD, représentantes des parents.

Le secrétariat sera assuré par Mme TEYSSIER, principale adjointe, conformément au règlement intérieur du CA. M. GRANGEPONTE remercie Mme TEYSSIER d'assumer cette tâche.

M. GRANGEPONTE rappelle l'ordre du jour de ce CA tel qu'il a été transmis par courriel et demande à l'assemblée s'il est possible d'inverser l'ordre du jour afin de pouvoir libérer M. MOREL. Du coup le compte financier serait abordé en première partie. Il n'y aura pas de contrat ou convention, ni d'admission en non-valeur.

I. Vie budgétaire et financière

- 1- Compte financier
- 2- Contrat et convention (indiqué pour la forme, il n'y en a pas)
- 3- Admissions en non-valeur (indiqué pour la forme, mais rien n'a été transmis par M. MOREL, l'agent comptable).

II. Fonctionnement général

Sécurisation des entrées du collège

Questions diverses :

- 1- Forfait mobilités durables pour les AED
- 2- Question diverse des agents
- 3- Questions diverses des parents d'élèves

Aucune remarque n'étant faite, l'ordre du jour est mis au vote.

VOTE POUR AVIS - adoption de l'ordre du jour du CA (Acte n°32)

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Préambule : adoption du PV du CA du 1^{er} mars 2021

M. GRANGEPONTE revient sur le CA du 1^{er} mars 2021 qui était consacré, principalement, au vote de la répartition de la DGH pour la rentrée de septembre 2022. Un certain nombre de contrats et de conventions avait également été votés. Le renouvellement de la personnalité qualifiée avait été mentionnée. Des questions diverses avaient été traitées à la demande des parents et des personnels d'enseignement.

Aucune remarque n'étant faite, il est procédé au vote.

VOTE POUR AVIS – adoption du PV du CA du 1^{er} mars 2021 (Acte n°30)

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

I. VIE BUDGETAIRE ET FINANCIERE

1- Compte financier

M. MOREL, agent comptable du lycée Cordouan, prend la parole pour expliquer ce qu'est le compte financier et précise un certain nombre d'éléments de définition.

Mme BASQUE, adjointe-gestionnaire du collège Garandeau, présente ensuite le rapport de gestion.

Voir document joint.

Quelques remarques :

- Un effectif depuis des années qui est stable.
- Deux mois de fonctionnement en distanciel puis avec des effectifs restreints puis en alternance ont impacté le fonctionnement de l'EPL. Peu de projets, de sorties et de voyages.
- Le financement des différents protocoles sanitaires a entraîné des surcoûts de fonctionnement.

Mme ROBERT, représentante des professeurs, demande pourquoi la facture d'électricité est plus importante, est-ce lié à une hausse de la consommation ?

Mme BASQUE répond : Il y a eu pratiquement 13 facturations au lieu de 12 en raison des retards du fournisseur, une facture de 2019 s'est donc trouvée reportée sur 2020. Il y a eu également une hausse du prix de l'électricité mais pas de hausse de la consommation.

M. MOREL, agent comptable du lycée de Cordouan, présente le rapport comptable.

Voir document joint.

Aucune question n'est adressée à M. MOREL à l'issue de sa présentation.

M. GRANGEPONTE remercie M. MOREL et Mme BASQUE pour leur travail conjoint sur le compte financier. Il retient de la présentation de M. MOREL ses remarques que l'autonomie financière du collège Garandeau qui est « tout à fait convenable », avec des conditions de fonctionnement qui sont « confortables ».

→ Vote de l'acceptation sans réserve du compte financier (Acte n°29)

SANS RESERVE : 15

AVEC RESERVE(S) : 0

→ Vote de l'affectation du résultat (Acte n°34)

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

En conclusion, M. GRANGEPONTE remercie à nouveau M. MOREL pour son travail et lui souhaite une très bonne retraite.

2- Contrat et convention

Il n'y en a pas.

3- Admissions en non-valeur

Il n'y en a pas.

II. FONCTIONNEMENT GENERAL

Sécurisation des entrées du collège

M. GRANGEPONTE explique qu'il a inscrit ce point sur la sécurisation du collège à l'ordre du jour du CA dans un contexte bien particulier. Ce point est l'aboutissement d'une longue démarche entreprise par les équipes du collège.

Voici ci-dessous, les principaux éléments de la chronologie :

En 2016, un diagnostic de sécurité avait conclu à la nécessité d'installer une caméra pour servir de relais visuel du côté de l'entrée des élèves, afin que la vie scolaire, le secrétariat ou la direction puissent voir à qui ils ouvraient.

En 2018, une caméra a été installée mais elle n'a été reliée depuis à aucun ordinateur ou écran.

Il y a une quinzaine de jours, un incident s'est déroulé entre 12h30 et 13h30 : deux personnes ont questionné un de nos élèves externes à propos du plan du collège, des horaires d'ouverture des portes, des accès au parking à vélos. Cela nous a conduit à appeler les gendarmes. Par la suite, la direction du collège a adressé une alerte à la DSDEN 17, au cabinet de Mme la Rectrice, à l'équipe mobile de sécurité et aux services du conseil départemental de la Charente Maritime.

Les services du CD 17 ont repris très vite contact avec nous. Après échanges avec ces services, il est prévu en termes de sécurisation :

- L'installation de 3 caméras (en direction de l'entrée élèves, entrée livraison, et entrée près de l'atelier de l'agent de maintenance). Ces caméras serviront de relais visuel pour une ouverture éventuelle, et filmeront ces entrées le jour et la nuit (exclusivement les espaces relevant du collège). L'accès aux images enregistrées, qui seront conservées au maximum 30 jours en accord avec la législation, sera réservé à l'équipe de direction et aux forces de l'ordre dans le cadre d'une enquête.

Mme MEYSTRE souligne que l'entrée du gymnase est aussi une zone de vigilance : des élèves ou des personnes extérieures se retrouvent pour fumer, boire. Les professeurs d'EPS passent parfois avec leurs élèves et doivent faire évacuer les lieux.

M.GRANGEPONTE répond qu'il faudra effectivement voir ce qui peut être fait. Les caméras ne filmeront pas jusque-là car ce périmètre excède le domaine de compétence du collège.

Il faut sécuriser le parking à vélo. Mme PORCHERON ajoute que peu d'élèves utilisent les antivols dans ce parking à vélo. Les antivols restent sur le guidon. Il faudra recommuniquer là-dessus.

- le remplacement des digicodes par un accès par badge (un badge remis à chaque personnel – si le badge est perdu, il est immédiatement désactivé),
- la surélévation de la clôture du collège côté entrée livraison, parking à vélo et logements de fonction.

Tous ces aménagements doivent être présentés et votés lors de ce CA du 18 mars. Le vote favorable du CA est un préalable à l'installation des caméras. Cela donnera lieu ensuite à une déclaration en préfecture en conformité avec la CNIL et le RGPD.

Il sera également indispensable de mettre en place une signalétique pour éviter que les personnes se déplacent à l'aveugle dans l'établissement précise M. GRANGEPONTE.

Axelle DUPRE, représentante des élèves, ajoute que certains élèves connaissent le code du portillon. Cela était effectivement parvenu à la connaissance de M. GRANGEPONTE qui a demandé à Mme BASQUE de faire le nécessaire.

→ Vote pour la sécurisation des entrées du collège entre autres par l'installation de caméras de vidéosurveillance (servant de relais visuels et enregistrant les images)(Acte n°31)

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

M. GRANGEPONTE remercie en conclusion Mme LABARRIERE, conseillère départementale, pour son relais auprès du Conseil Départemental, ainsi que M. ACQUIER, directeur de l'immobilier, des collèges et de la logistique au CD17, pour la prise en compte rapide de cette demande à la suite du courriel que le collège lui a adressé.

En conclusion, nous avons eu la visite de la commission de sécurité qui s'est très bien passée. Tous les points de contrôle ont été validés. M.GRANGEPONTE remercie M. LACROIX, agent de maintenance et Mme BASQUE pour leur travail.

Questions diverses

Délibération sur le forfait mobilités durables pour les AED

M. GRANGEPONTE présente les conditions d'adhésion de l'établissement au forfait mobilités durables pour les assistants d'éducatifs (AED).

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide d'adhérer au dispositif « forfait mobilités durables » instauré par le décret 2020-543 et son arrêté d'application, datés du 9 mai 2020. Conformément aux conditions réglementaires prévues, les assistants d'éducation pourront ainsi bénéficier d'un forfait de 200 euros bruts annuels, à la condition de produire, avant le 3 décembre de chaque année (pour un versement l'année suivante), une attestation sur l'honneur certifiant qu'ils ont effectué, durant au moins

100 jours par an (modulés à proportion de leur quotité de travail et/ou de leur durée de présence au sein de l'établissement) leur trajet domicile travail soit avec leur cycle ou cycle à pédalage assisté personnel, soit en tant que conducteur ou passager en covoiturage.

→ **Vote sur l'adhésion du collège Garandean au forfait mobilités durables pour les AED (Acte n°33)**

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Question transmise par les représentants des agents

Les agents demandent la création par le conseil départemental de la Charente Maritime d'un poste supplémentaire d'agent polyvalent.

M. GRANGEPONTE indique qu'il a échangé avec les agents à ce sujet avant le CA, les agents ayant souhaité prévenir de cette question avant le CA, par courtoisie. M. GRANGEPONTE précise qu'il s'agit bien d'un poste pérenne d'agent polyvalent qui est demandé, sachant que dans le cadre de l'épidémie de Covid-19, un renfort d'un agent a été alloué par le Conseil Départemental de la Charente Maritime. M. GRANGEPONTE souhaite déjà remercier le Conseil Départemental pour cela.

M. GRANGEPONTE ajoute qu'il a relayé la demande des agents auprès de M. ACQUIER, directeur de l'immobilier, des collègues et de la logistique au département de la Charente Maritime, et à Mme DAUPHY, la directrice adjointe du même service. Il l'a fait d'autant plus qu'il lui semble que la requête des agents est tout à fait légitime.

En effet, il y a quelques années, un poste d'agent polyvalent a été transformé en second de cuisine. C'était tout à fait nécessaire et l'équipe de cuisine actuelle, composée d'un chef et d'un second, a trouvé ainsi parfaitement son équilibre avec un nombre de rationnaires quotidien de plus de 450.

Il y a eu une extension importante de l'établissement qui s'est matérialisée au rez-de-chaussée par la construction d'une salle polyvalente, d'un foyer, d'une salle de permanence et au 1er étage par la construction de 4 grandes salles de cours. Il y a eu une extension et une restructuration de l'espace restauration en 2019.

Au moment des dernières extensions et restructurations, aucun agent polyvalent n'a été nommé au collège de La Tremblade pour faire face à une superficie beaucoup plus importante qui doit être entretenue et nettoyée quotidiennement.

Des projets très importants de construction (salle de musique) et d'extension (CDI) sont également à prendre en compte.

Enfin, parmi les agents actuellement affectés au collège Garandean, une personne a des problèmes de santé qui lui interdisent un certain nombre de gestes techniques, ce qui contraint Mme la Gestionnaire à répercuter une partie du travail de cet agent sur les missions des autres agents qui se retrouvent à devoir nettoyer un nombre très important de salles en fin de journée.

Pour toutes ces raisons, M. GRANGEPONTE a souhaité relayer fortement la demande des agents et entamé le dialogue à ce sujet avec les cadres du Conseil Départemental. Il ne manquera d'informer le CA des réponses qui lui seront faites.

Les personnes présentes au CA expriment leur soutien à cette demande formulée par les agents, qui est reprise par l'ensemble de la communauté éducative.

Questions diverses transmises par les représentants des parents d'élèves (FCPE)

Certains parents ont assisté aux portes ouvertes en visio conférence du lycée de la mer de Bourcefranc, le format leur a bien plu. Ils se demandaient donc si cela ne pourrait pas être mis en place par le collège pour les élèves de CM2.

M. GRANGEPONTE répond que l'équipe de direction souhaite permettre à toutes les familles qui le souhaitent (et à tous les élèves) de pouvoir venir au collège pour que l'établissement leur soit présenté et qu'ils puissent le visiter. Nous avons commencé avec les écoles les plus proches du collège. Ainsi, nous l'avons fait un vendredi soir, avant la mise en place du couvre-feu, pour l'école primaire publique de La Tremblade. Nous l'avons fait samedi matin dernier pour l'école primaire privée de La Tremblade, avec une prise de rendez-vous et des jauges très strictes. Nous le ferons le samedi 10 avril au matin, toujours sur rendez-vous, pour les écoles de Chaillevette, des Mathes et de Saint Augustin. Nous programmerons pour les autres écoles d'autres samedis matin afin d'offrir des créneaux à toutes les familles intéressées.

Mme PAIN précise que les élèves d'Arvert sont au nombre de 32 et qu'il faudra prévoir un créneau pour cette seule école. Elle demande également si l'exposition 9-13 a pu avoir lieu cette année.

L'exposition 9-13 a bien eu lieu mais les CM2 n'ont pu être conviés confirme Mme PORCHERON.

Au sujet de la classe théâtre, les parents aimeraient savoir comment ils pourraient voir les travaux de leurs enfants.

M. GRANGEPONTE indique qu'il a échangé avec M. CARROLA, le professeur de français, en charge du théâtre avec Mme ROY et M. Jean PAVAGEAU. Ils sont en train de repenser la représentation théâtrale de fin d'année sous la forme d'une déambulation, en extérieur. Les classes conviées à cette représentation seraient invité à suivre un parcours à l'extérieur du collège, avec différentes étapes où serait jouée à chaque fois une scène différente par les élèves du théâtre. Les parents seront bien sûr conviés à cette déambulation théâtrale.

Mme ROY pense également filmer puis de diffuser via YouTube avec un lien sur le site du collège.

Nous avons évoqué dans un conseil d'administration du début de l'année, la mise en place du container à papier ; est-ce que du coup le container à papier sera mis en juin car apparemment certains parents ont déjà commencé à stocker ?

Mme TEYSSIER, principale adjointe, a le plaisir d'annoncer que l'opération collecte de papier est relancée. Elle va contacter l'entreprise Paprec, qui est le partenaire du collège, et va communiquer dans la foulée avec l'ensemble des parents. Deux lieux sont pressentis pour centraliser les dépôts de papier : le hall de l'administration avec un petit charriot pour les dépôts de papier les plus légers et l'algeco qui se trouve au fond du parking pour les dépôts les plus importants. La benne de collecte serait déposée comme cette année au mois de septembre prochain. La benne ou container ne reste que quelques jours pour permettre les derniers dépôts de papier et pour donner le temps de transférer le papier du lieu de stockage à la benne.

Mme PAIN propose de participer avec l'école d'Arvert à cette opération. Il y a dans l'école des vieux manuels à recycler. Le rôle des éco délégués pourront aller voir sur le secteur où trouver du papier à recycler, il faudra ainsi leur suggérer de retourner dans leurs anciennes écoles.

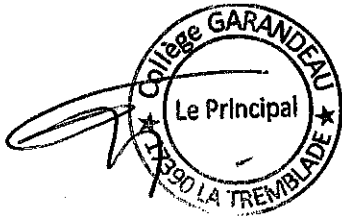
A propos du garage à vélo, il y a apparemment un problème de place ou d'organisation de l'espace, comment peut-on y remédier si de plus un espace doit être créé pour les vélos des professeurs ?

M. GRANGEPONTE estime qu'il serait nécessaire en effet de repenser totalement le parking à vélo en lien par exemple avec les élèves élus du CVC qui siègent dans la commission bien-être. Il faudrait que ce lieu soit rationalisé pour permettre un meilleur rangement des deux roues. Peut-être sera-t-il nécessaire d'acheter des râteliers avec des emplacements pour des pneus plus larges ? Il faudra aussi voir comment l'on peut faire de la place aux adultes du collège.

Mme PORCHERON trouve qu'associer les délégués du CVC à ce réaménagement est une très bonne idée.

L'ordre du jour étant épuisé, M. GRANGEPONTE lève la séance du CA à 19h15.

Le principal,



Philippe GRANGEPONTE

La secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Gwendoline TEYSSIER



Collège Fernand GARANDEAU
BP 40137
17390 LA TREMBLADE

COMPTE FINANCIER
RAPPORT DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Rapport de gestion

La comptabilité du Collège Fernand Garandau est tenue par M C.MOREL, agent comptable en poste au lycée Cordouan de Royan.

Effectif des personnels pour l'année scolaire 2020-2021 :

Fonctions	Nombre	Observations
Enseignants	37	
Assistants étrangers	0	
Personnels d'éducation	7	Dont 1 CPE + 6 AED (=ETP)
Personnels de documentation	1	1 professeure documentaliste
Personnels de direction	2	1 principal, 1 principale adjointe
Ss-total personnels d'éducat° et d'enseignement	47	
Administratif et gestion	2	1 APAENE (adjoint-gestionnaire), 1 ADJAENES (secrétariat)
Personnel ATT, Département Charente Maritime	8	2 personnels de cuisine, 1 agent de maintenance, 5 agents polyvalents (+ 1 renfort ponctuel COVID depuis novembre)
Personnels médico-social	1	1 infirmière
Ss-total administratifs, techniques et santé	11	
TOTAL	58	

A la rentrée 2020/2021, quatre Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap (AESH) étaient affectés au collège.

Le collège a accueilli 488 élèves à la rentrée 2020.

La surface à entretenir est de 3 305 m² (+ 5 144 m² de surfaces extérieures).

SERVICE AP – Activités pédagogiques

Ce service retrace le fonctionnement pédagogique de l'établissement et le développement des axes du projet d'établissement.

Le fonctionnement courant des enseignements, retracé par le domaine **PEDAGO** a entraîné 10 525 € de dépenses.

Le domaine **PROJET** retrace les divers projets pédagogiques qui ont pu être réalisés durant l'année, malgré les contraintes sanitaires :

- Chorale :	=	0 €
- Collège au cinéma :	=	367 € (1 seule séance)
- Prix « Les incorruptibles »:	=	0 €
- Lire en fête :	=	775 €
- Math en Jean :	=	0 €
- Théâtre :	=	1 260 € (pas de spectacle cette année)
- programme Ruche	=	1 605 € (mise en place)
- Projets divers :	=	953 €

Les domaines **SORTIE** et **VOYAGE** ont retracé les rares actions qui ont pu avoir lieu en 2020 :

- Voyage à Paris :	=	14 607 €
- Voyage au ski :	=	ANNULE
- Echange avec Le Russey :	=	ANNULE
- Echange Irlande :	=	ANNULE
- Math en jean's :	=	ANNULE
- Diverses sorties :	=	1 607 €

Du fait de l'annulation d'un grand nombre d'actions liée à la situation sanitaire, le prélèvement sur fonds de réserve prévu au budget initial n'a pas été nécessaire.

Les financements extérieurs ont été assurés par :

- le FSE du collège :	=	2 200 €
- le SIVOM :	=	1 263 €
- le département :	=	3 119 €
- les familles :	=	10 560 €

SERVICE VE – Vie de l'élève

OBJET	DEPENSES		VARIATION	
	2019	2020	EN MASSE	EN %
Fonds Social Collégien (état)	8 058 €	3 823 €	- 4 235 €	- 53 %
Comité Educat° Santé Citoyenneté (CESC)	0 €	0 €		
Comité vie collégienne (CVC)	0 €	162 €	+ 162 €	
Caisse solidarité	2 099 €	800 €	- 1 299 €	- 62 %
TOTAL	10 157 €	4 785 €	- 5 372 €	- 53 %

L'annulation de la plupart des voyages a fait chuter le montant des aides accordées aux familles.

SERVICE ALO – Administration et logistique

Le montant total des dépenses a été de 128 718 €.

Ce service retrace l'intégralité du fonctionnement du collège hors pédagogie et restauration. On retrouve ici les contrats de maintenance obligatoires, les charges de communication, les fournitures administratives, le coût de la maintenance des locaux et des matériels, une partie de la viabilisation.

Afin d'assurer le surcoût entraîné par la mise en place des protocoles sanitaires (notamment les produits de désinfection), un prélèvement de 8 700 € sur les réserves a été nécessaire.

VIAB – Viabilisation

Les dépenses de viabilisation sont réparties entre le service ALO et le service SRH (restauration).

Le tableau suivant reprend l'ensemble des consommations du collège.

Evolutions des consommations :

COUT	2019	2020		2020	Variation 2020/2019	
		ALO	SRH		En masse	En %
Electricité	21 372 €	20 745 €	4 071 €	24 816 €	+ 3 444 €	+ 16 %
EAU	4 742 €	1 376 €	2 537 €	3 913 €	- 829 €	- 18 %
Chauffage	18 934 €	17 523 €		17 523 €	- 1 411 €	- 8 %
TOTAL	45 248 €	39 644 €	6 608 €	46 252 €	+ 1 204 €	+ 2.6 %

SERVICE SRH – Restauration et hébergement

Le service SRH a été très fortement impacté par la fermeture prolongée de l'établissement au printemps et par une réouverture en effectif réduit en mai et juin.

	2019	2020
REPAS SERVIS	50 865	37 967
<i>DONT ELEVES</i>	49 406	36 520
<i>DONT COMMENSAUX</i>	1 459	1 447
PAR JOUR	363	339
<i>DONT ELEVES</i>	352	326
<i>DONT COMMENSAUX</i>	10	13
Nombre de jours d'ouverture	140	112
Coût Dentrées moyen /convive/jour	2.53 €	2.33 €

Les crédits prévisionnels ouverts au budget (198 518 €) ont été modifiés au regard des résultats réels d'activité, - 55 648 € sur les produits scolaires élèves, + 68 € au titre de l'hébergement des commensaux, + 587 € au titre des élèves, + 49 € sur les recettes diverses.

Un prélèvement sur réserves de 1 670 € a été nécessaire pour couvrir les dépenses incompressibles face à la baisse des recettes.

La variation du stock des denrées alimentaires au 31/12/2020 est de + 410.37 € (stock initial = 11 380.40 €, stock final = 11 790.77 €).

SERVICE SBN – Bourses nationales

	DEPENSES		VARIATION	
	2019	2020	En masse	En %
Bourses Nationales	18 228 €	18 656 €	+ 428 €	%

Les bourses nationales ont été attribuées à 83 élèves durant l'année scolaire 2019/2020. A la rentrée 2020/2021, le collège compte 101 boursiers, soit une augmentation très sensible du nombre de dossiers déposés.

SERVICE OPC – Opérations en capital

Matériel immobilisable acheté durant l'année :

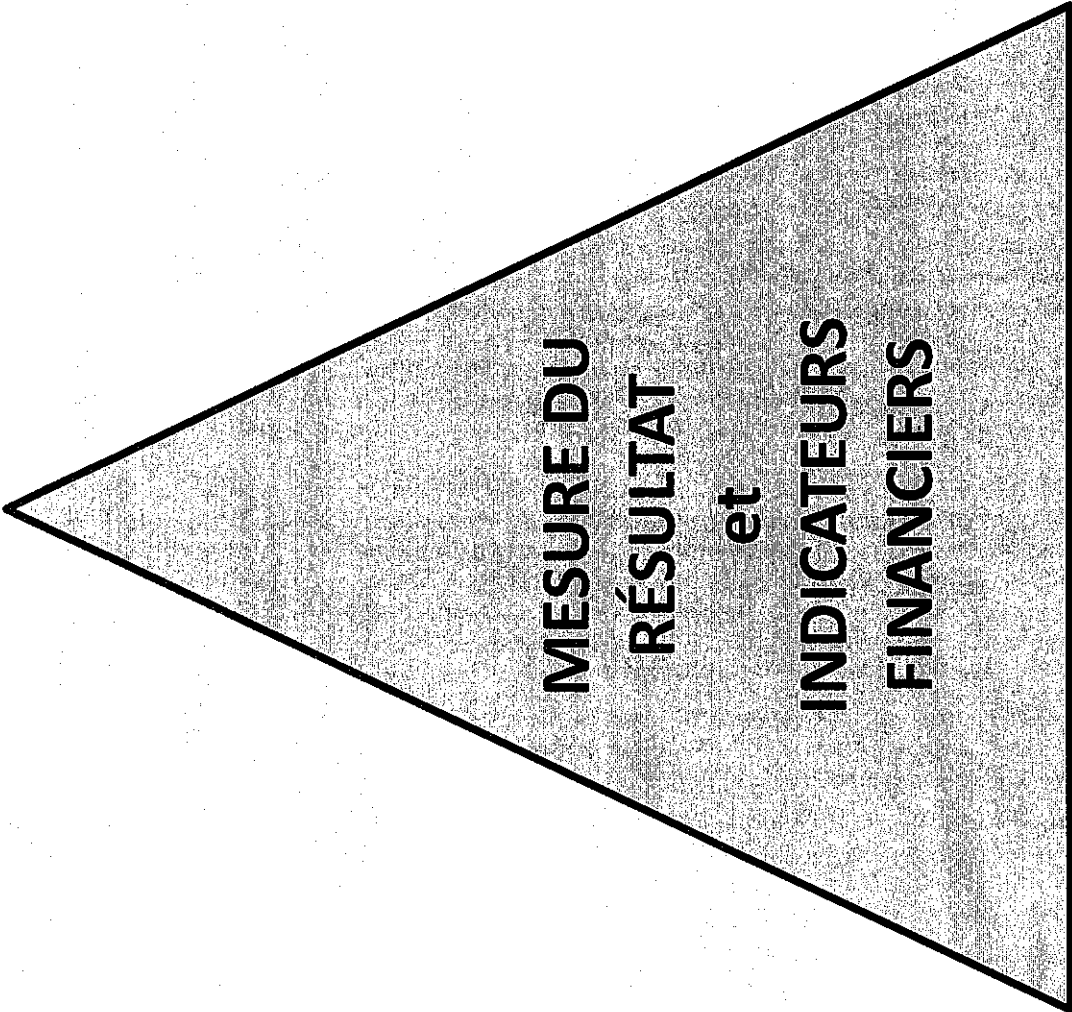
- 1 piano électronique :	3 123.64 €
- 1 chariot porte plateaux (self) :	1 200.00 €

Le principal,

P. GRANGEPONTE

Compte financier 2020 - RCBC

**Collège F. Garandeaue-
La Tremblade**



**MESURE DU
RÉSULTAT**

et

**INDICATEURS
FINANCIERS**

LE RÉSULTAT

Le résultat de l'exercice s'obtient par la différence entre le total des recettes nettes et le total des dépenses nettes de la section de fonctionnement (Services généraux et spéciaux). S'il est positif on parle d'excédent, s'il est négatif de déficit. C'est le conseil d'administration qui se prononce sur l'affectation du résultat sur les comptes de réserves de l'EPL.

Lorsqu'un établissement a neutralisé tous les amortissements, ne réalise pas de provisions, CAF et Résultat se confondent.

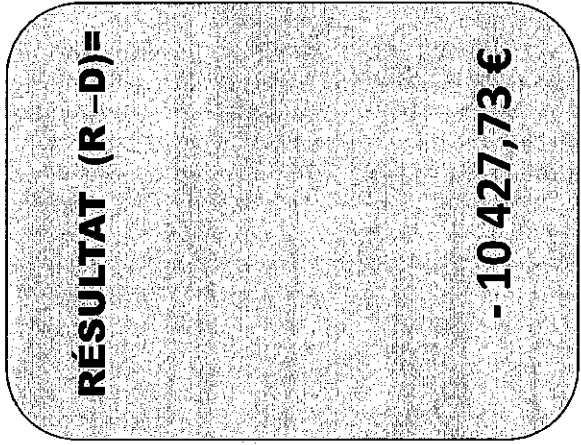
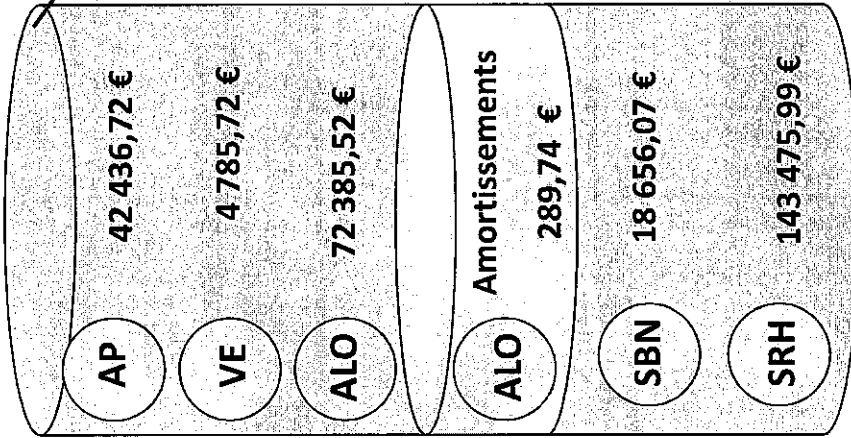
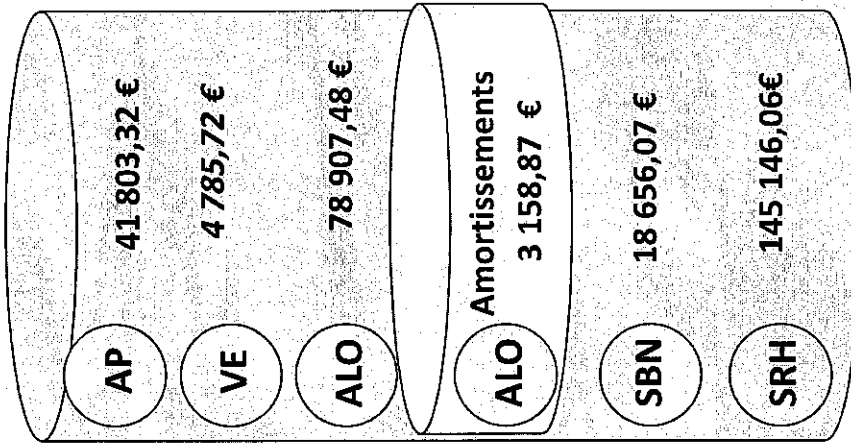
LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

Elle correspond au surplus monétaire dégagé par les opérations de gestion de l'établissement (recettes- dépenses hors amortissements et provisions). La CAF représente le résultat des seules opérations susceptibles d'avoir une action sur la trésorerie. **C'est la part du résultat qui génère de la trésorerie ou qui en consomme lorsqu'elle est négative.**

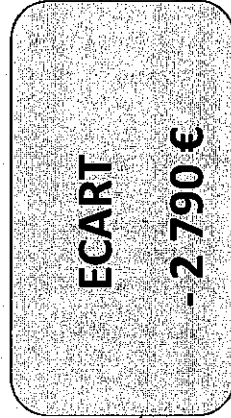
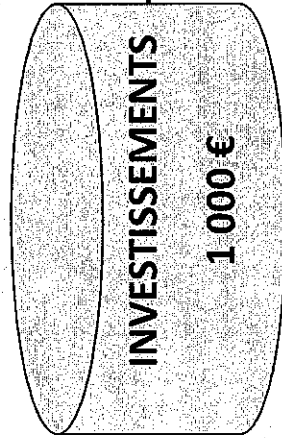
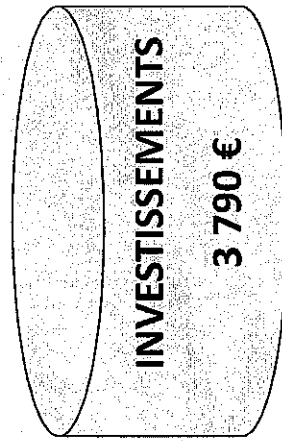
Une CAF négative ou IAF (Incapacité d'autofinancement) n'est possible que s'il y a un fonds de roulement.

Depenses nettes: 292 457,52 €

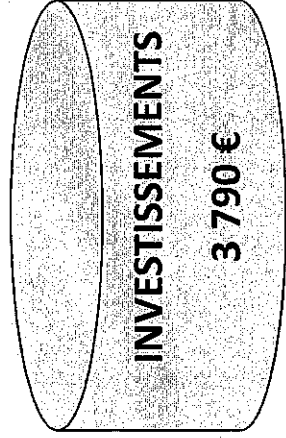
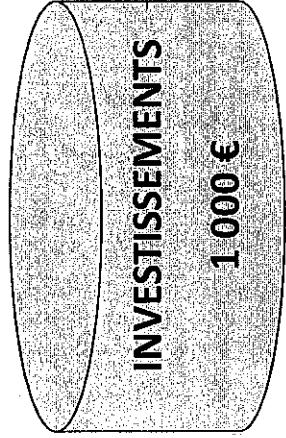
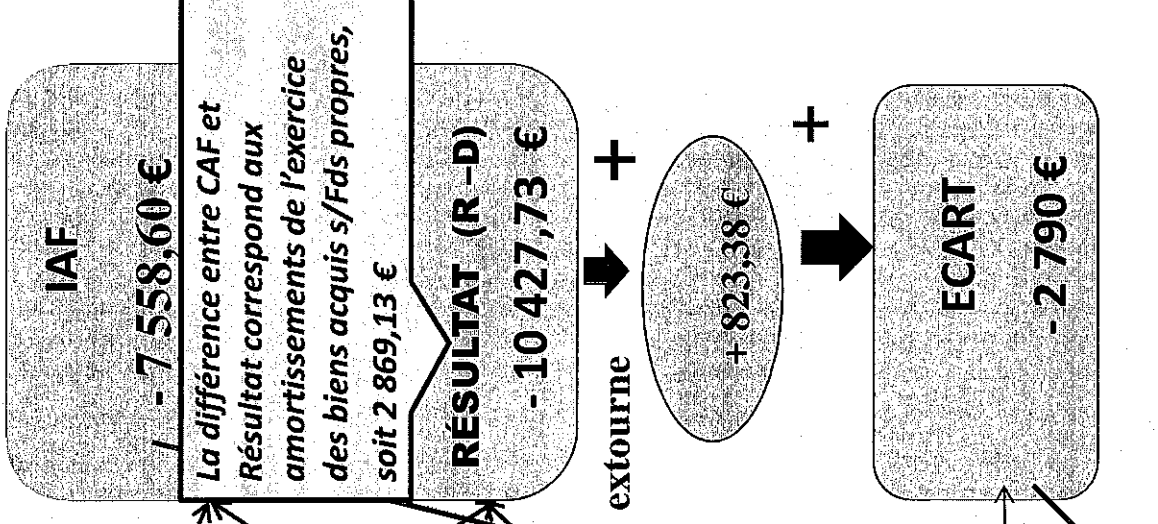
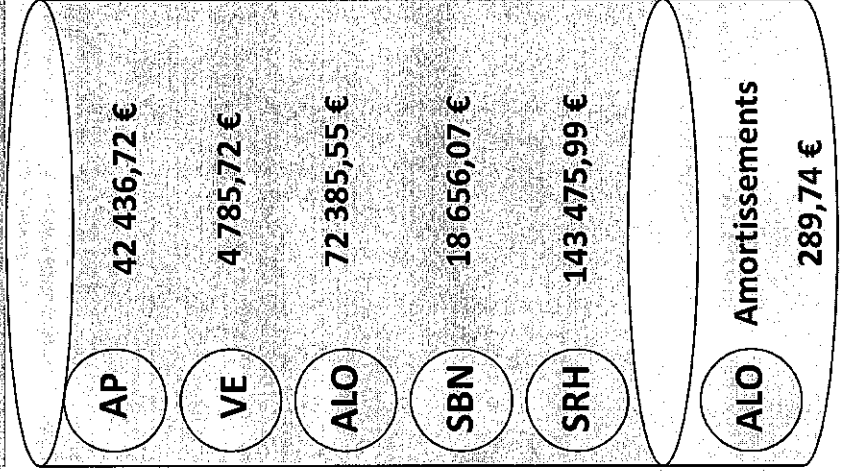
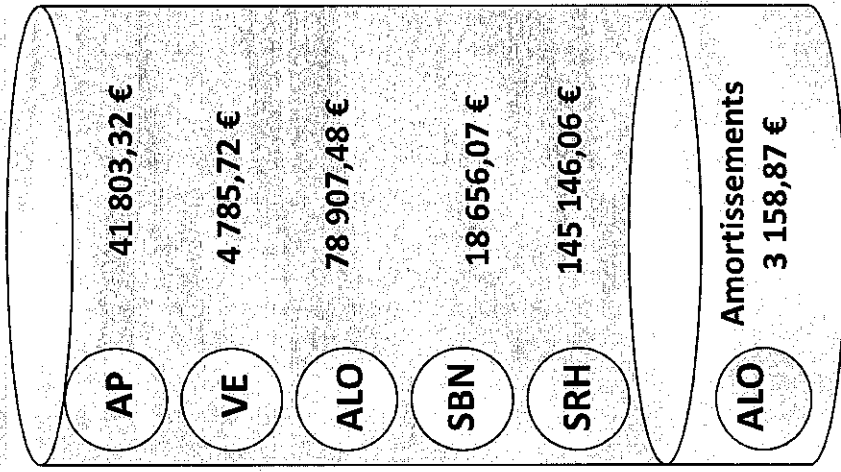
Recettes nettes 282 029,79 €



négatif

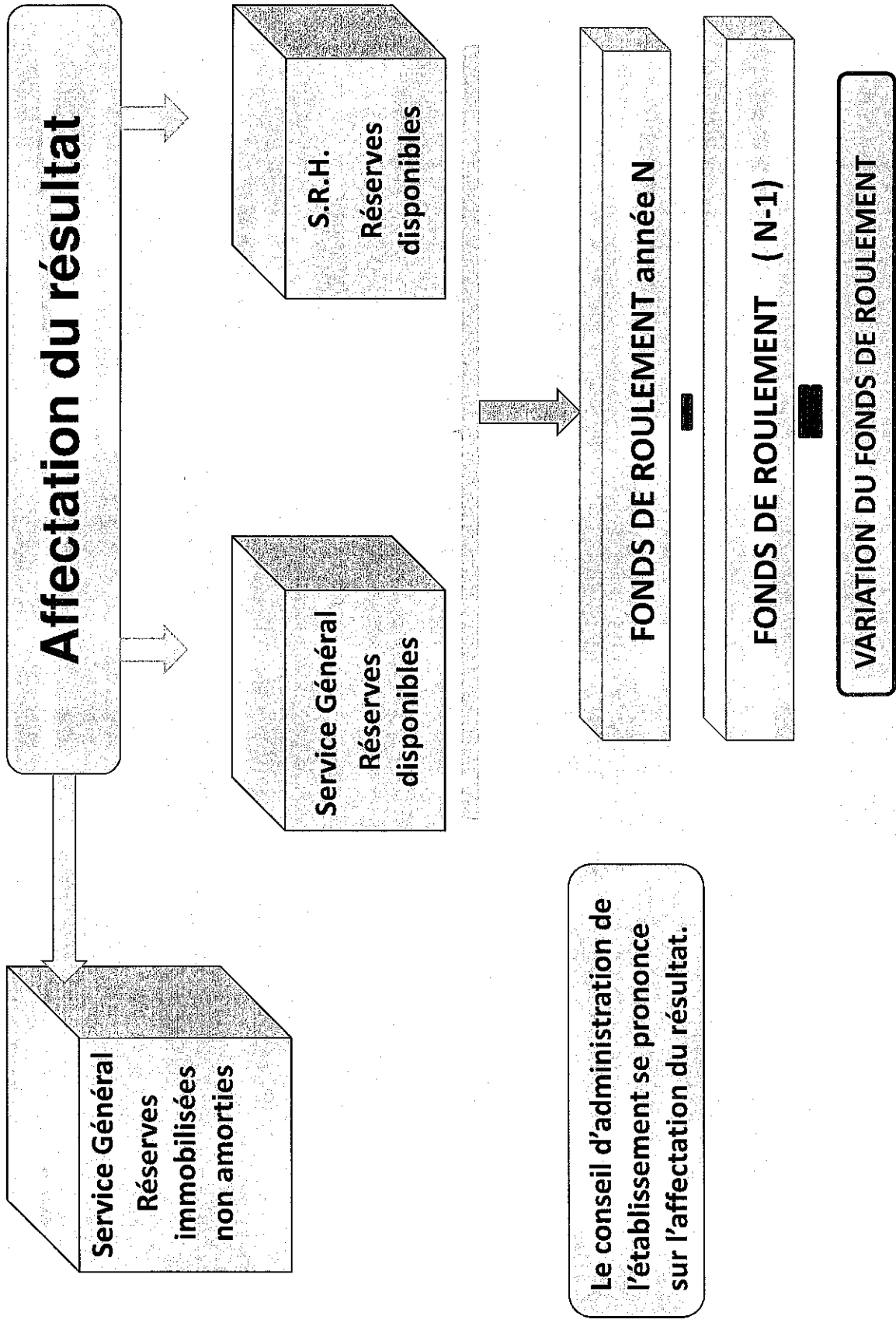


Dépenses nettes 292 457,52 € Recettes nettes 282 029,79 €

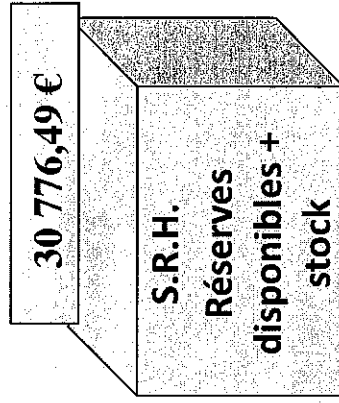
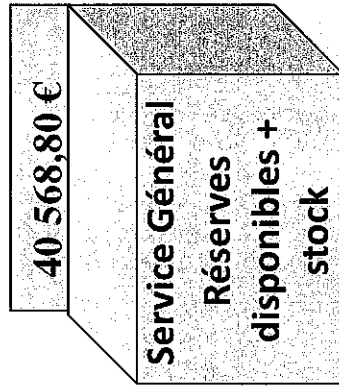
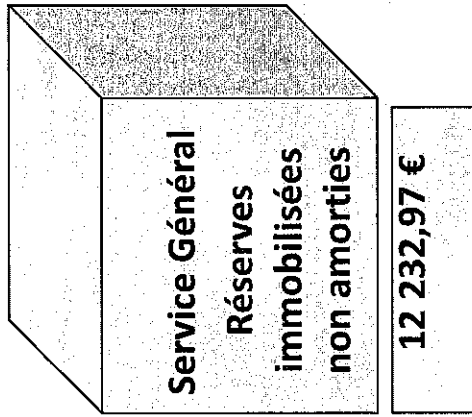


VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT - 9 525,22 €

RÉSERVES ET FONDS DE ROULEMENT

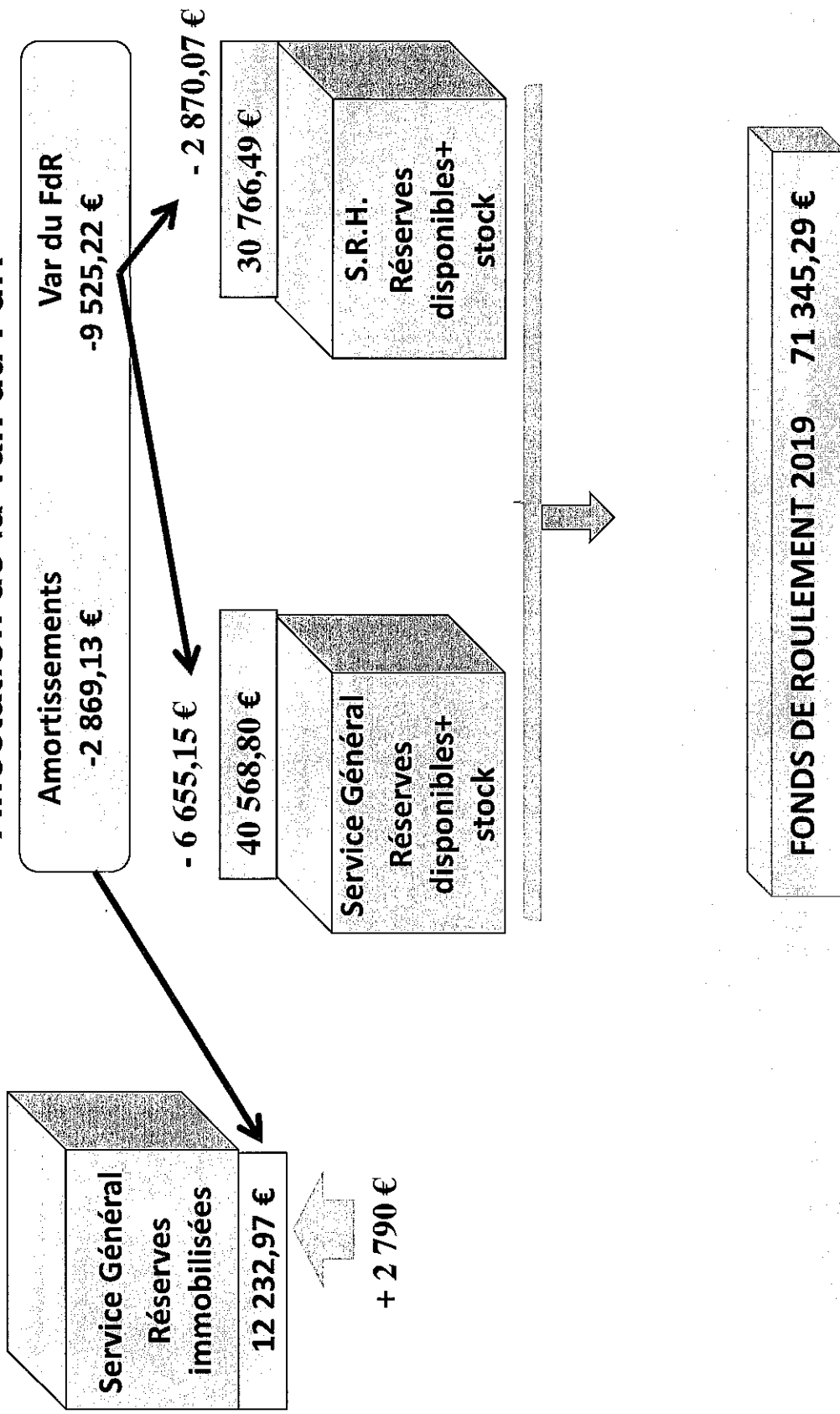


RÉSERVES ET FONDS DE ROULEMENT au 1 janv 2020



RÉSERVES ET FONDS DE ROULEMENT au 31/12/20

Affectation de la Var. du FdR



RÉSERVES ET FONDS DE ROULEMENT au 31 décembre 20

Service Général
Réserves immobilisées
12 153,84 €

Les réserves immobilisées constituent la part non amortie des biens acquis s/Fds propres

Service Général
Réserves disponibles+ stock
33 913,65 €

Après résultat

S.R.H.
Réserves disponibles+ stock
27 906,42 €



FONDS DE ROULEMENT 2020	61 820,07 €
-------------------------	-------------

FONDS DE ROULEMENT 2019	71 345,29 €
-------------------------	-------------

VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT – 9 525,22 €

Section Fonct.		(R-D)			
RESULTAT Brute		10 427,73			
RESULTAT net exercice		-10 427,73			
déduction de l'amortissement réel		2 869,13			
capacité autofinancement	CAF	-7 558,60			
Section d'investissement		-2 790,00			
Reliquat extourne Service Général		823,38			
VAR. FONDS DE ROULEMENT		-9 525,22			
Proposition de répartition du Fonds de roulement par service					
	Debut Exercice 2020	extourne	PFR OPC	variation	Fin Exercice 2020
res dispon SG	32 158,44	823,38	-1 590,00	-2 238,81	29 153,01
val. Stock SG	8 410,36			-3 649,72	4 760,64
rés dispon SRH	17 088,27		-1 200,00	-2 080,44	13 807,83
val. Stock denr	11 380,40			410,37	11 790,77
val. Stock gaz	2 307,82				2 307,82
FdR	71 345,29		var. FDR	-9 525,22	61 820,07

LE BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT - BFdR

Il mesure le besoin de financement lié à l'activité de l'établissement : de manière simplifiée, il représente la différence entre l'actif circulant (stocks + créances) et le passif circulant (dettes). Le BFdR est très souvent négatif dans les EPLE, ce qui signifie que les dettes et reliquats de subventions sont plus importants que le montant des créances et des stocks.

LE FONDS DE ROULEMENT - FdR

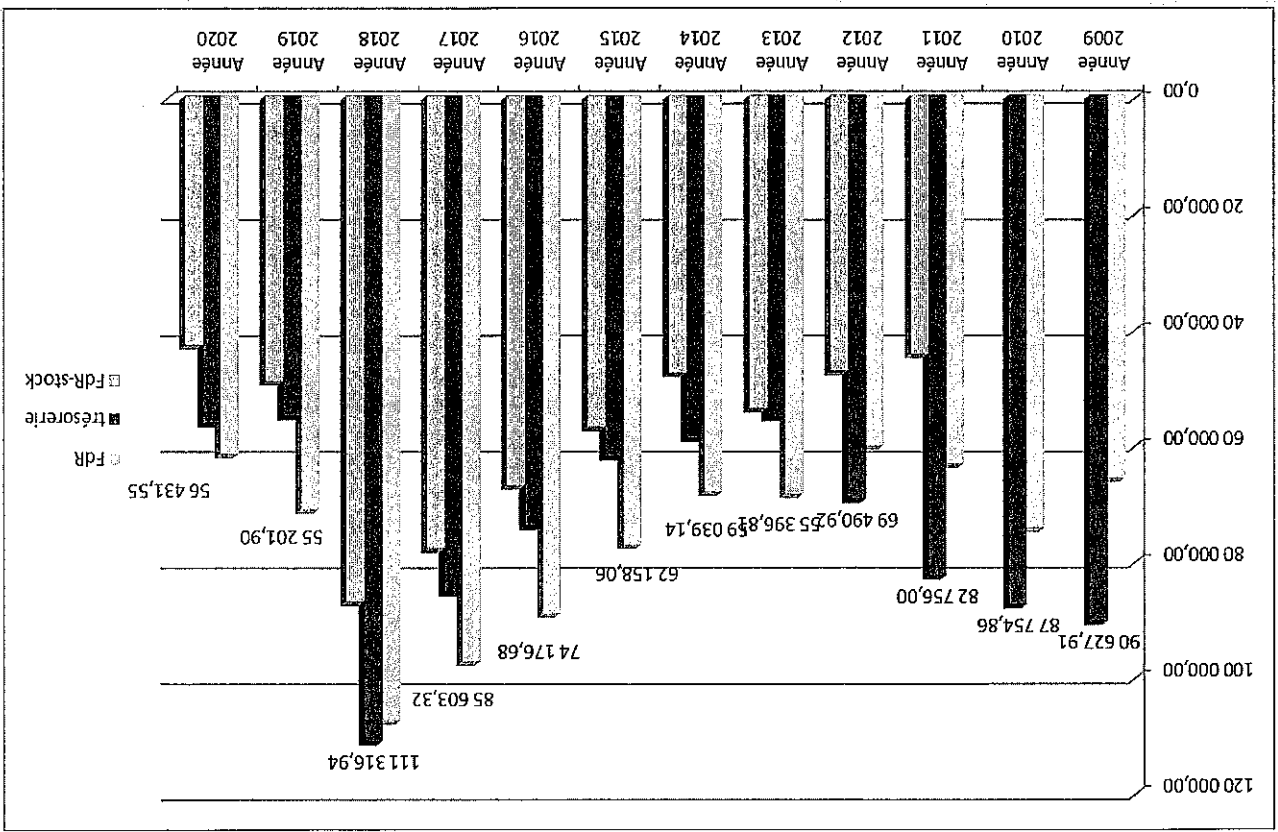
Le FdR représente la différence entre les ressources stables et les emplois stables, il constitue une marge de sécurité dans le financement de l'EPLÉ à court et à moyen terme. C'est une ressource durable.

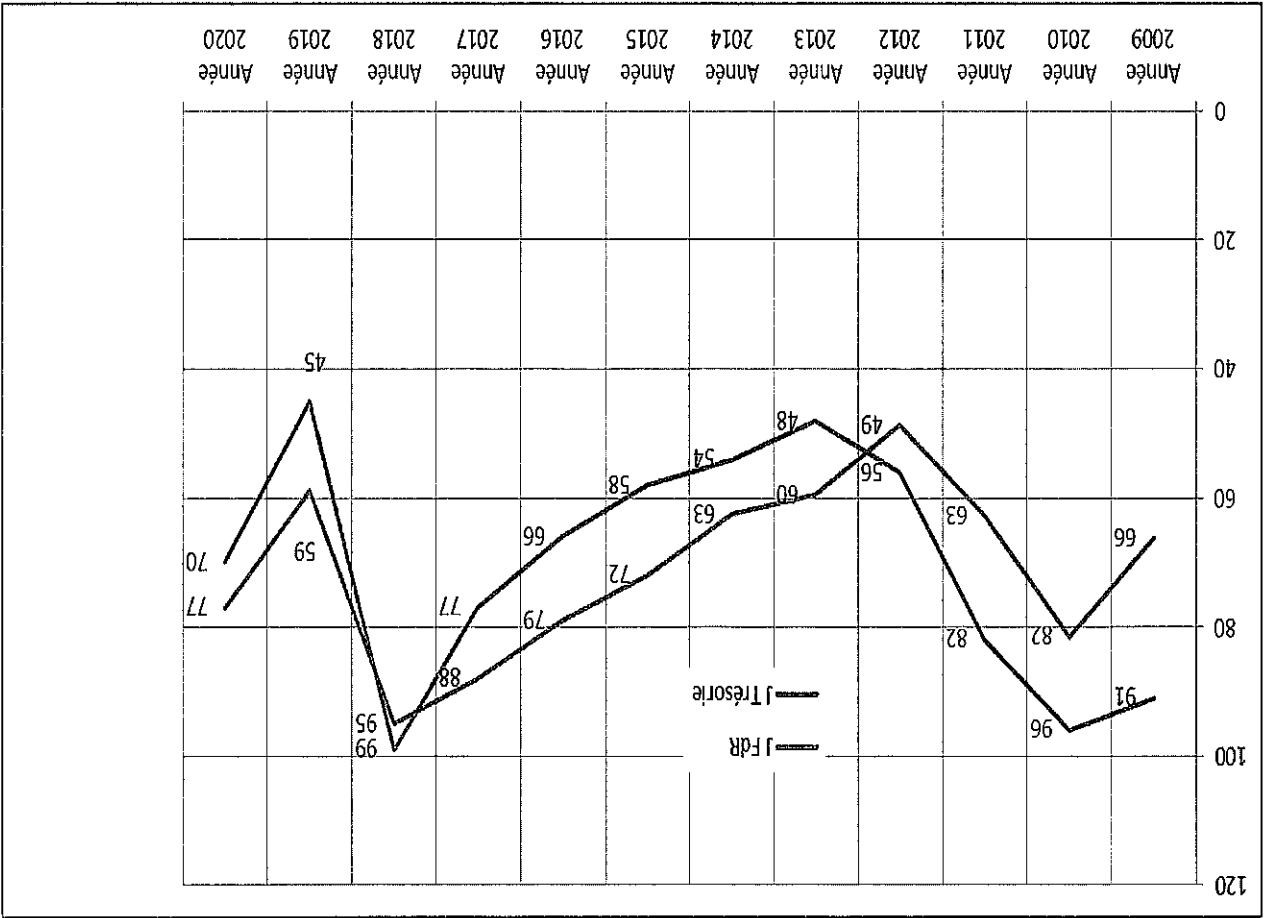
LA TRÉSORERIE

La trésorerie est la différence entre fonds de roulement et besoin en fonds de roulement. Idéalement, le fonds de roulement doit couvrir le besoin en fonds de roulement.

$$\text{Trésorerie} = \text{FdR} - \text{BFdR}$$

$$\text{BFdR} = \text{FdR} - \text{Trésorerie}$$





FIN